

3 janvier 2022

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2021: «Pour une rue du Diorama piétonne».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 7 septembre 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, lors de ses séances des 13 septembre, 11 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs travaux.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 13 septembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne-Lise Allisson et de M. Roland Burkhard, pétitionnaires*

M. Burkhard indique qu'il est accompagné de M<sup>me</sup> Allisson, gérante du magasin Très Classic. Il explique tout d'abord que la rue du Diorama concernée par la pétition commence au boulevard de Saint-Georges et se finit de l'autre côté, rue de la Synagogue. Il relève avoir constaté avec le pharmacien de la rue qu'il y a souvent des voitures qui entrent dans la rue depuis le boulevard de Saint-Georges, alors que ce sens est interdit depuis plusieurs années.

Il indique que les travaux qui ont actuellement lieu sur les canalisations de la rue pour éviter des inondations comme en 2019 ont été l'occasion de solliciter des connaissances et des personnes qui fréquentent leurs établissements pour leur présenter les enjeux de la pétition. Il relève que les gens étaient enthousiastes et constataient que Genève était à la traîne en matière de piétonnisation des rues; il cite les efforts en la matière accomplis aussi bien au Locle qu'à Berne ou Bâle, où la piétonnisation s'est accompagnée d'une végétalisation du bâti. Il fait observer que quelque chose de similaire serait ici envisageable ce qui permettrait d'animer cette rue par des éléments plus intéressants que le passage des autos. Il indique que, la rue disposant d'un commerce de lavage de voitures, d'un garage vendant des motos, et d'un parking, il conviendrait d'autoriser le passage via la rue des Marbriers dans les deux sens. Il précise à ce titre qu'il est aussi parfaitement possible de prévoir une circulation dans les deux sens à l'endroit le plus large de la rue, tout en piétonnisant la première partie de la rue, du côté du boulevard de Saint-Georges. Il explique que cela permettrait de prolonger le caractère piéton

de la petite esplanade sise devant le Café Cuba, et d’y établir d’autres lieux de délassement. Il indique que cela lui permettrait d’ouvrir le tea-room sous forme de buvette associative qu’il projetait d’ouvrir, en profitant d’installer une terrasse. En effet, le sous-sol de la galerie Humanit’ Art ne répond pas aux exigences du Service du commerce (SCOM) en matière de hauteur de plafond, ce qui a entraîné la mise en suspens du dossier. Il fait observer qu’il serait également possible d’y constituer un espace de divertissement en lien avec sa galerie, où pourraient également se tenir de petits concerts en début de soirée.

M<sup>me</sup> Allisson indique qu’en face de son magasin se trouve l’un des plus laids bâtiments de la ville, qui plus est lourdement tagué. Elle fait observer que la piétonnisation de la rue permettrait de lui redonner du charme en végétalisant la façade et lui donnerait l’occasion de présenter ses disques sur une table à l’extérieur.

M. Burkhard déclare que la piétonnisation permettrait aussi d’y faire cesser le deal de drogue, car il fait remarquer que la rue est aussi fréquemment empruntée le soir par des automobilistes pour cette raison. Il indique à ce titre que depuis que les travaux ont lieu sur les canalisations et que la rue est bloquée, le deal a cessé. Il admet que si le problème ne sera de ce fait que déplacé ailleurs, il appartient à la Ville et au Canton de s’attaquer à la question dans son ampleur.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire estime que la pétition est présentée au bon moment, et qu’il convient de profiter des travaux qui ont lieu actuellement dans la rue pour la rendre plus agréable. Elle demande à ce titre quand les travaux toucheront à leur fin.

M. Burkhard répond qu’un contremaître, qui a par ailleurs signé et fait signer la pétition, a indiqué qu’ils finiraient si possible à la fin de cette année.

Ladite commissaire remercie les pétitionnaires pour les propositions qu’ils formulent, notamment en ce qui concerne la possibilité d’un passage via la rue des Marbriers. Elle estime à cet égard qu’il conviendrait aussi d’envisager l’installation de bornes rétractables pour permettre le passage des riverains, comme c’est le cas rue Leschot.

Elle demande quelle a été la réaction des garages et du magasin de motos face à la pétition.

M. Burkhard répond qu’ils n’y étaient pas nécessairement opposés, mais qu’ils n’ont pas voulu la signer. Il indique qu’ils resteront néanmoins accessibles pour les véhicules passant par la rue des Rois et la rue de la Synagogue ou par la rue de l’Arquebuse et la rue des Marbriers et estime que prévoir une limite de vitesse à 20 ou 30 km/h pour tout le secteur est raisonnable.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation et leur très intéressante pétition, indiquant que le Parti libéral-radical y est favorable, constatant que cette rue se prête bien à être rendue piétonne, tandis que les rues alentour peuvent commodément récupérer le trafic. Il demande confirmation du fait que les garagistes de la rue n’y étaient pas totalement opposés non plus.

M. Burkhard le confirme. Il indique que le problème de cette rue tient aussi au fait que de nombreux automobilistes continuent d’emprunter le sens interdit depuis le boulevard de Saint-Georges.

Une commissaire confirme en tant qu’habitante du quartier que la rue du Diorama manque singulièrement de charme, en comparaison notamment de la rue des Rois qui a été avantageusement végétalisée et de la place de la Synagogue qui a été piétonnisée. Elle estime qu’une synergie est à trouver entre toutes ces zones et présente ses encouragements aux pétitionnaires.

M. Burkhard et M<sup>me</sup> Allisson la remercient.

Un commissaire indique qu’une communication serait à faire pour expliquer aux gens qu’on pourra continuer à accéder aux garages et au parking de la rue.

M. Burkhard indique avoir déjà expliqué à l’armurier Cavioli que ses clients pourraient toujours passer par l’autre côté de la rue. Il ajoute que le photographe Gregory Maillot qui loue une arcade à côté de celle de M<sup>me</sup> Allisson et le pharmacien sont aussi favorables à la pétition, en particulier le pharmacien dont le pas de porte est situé très près de la route, ce qui peut s’avérer dangereux lorsque des autos empruntent le sens unique.

Une commissaire déclare que le groupe socialiste soutiendra aussi la pétition. Elle indique par ailleurs rejoindre M. Burkhard sur le fait que d’autres villes suisses font des efforts pour végétaliser et piétonniser, tandis que Genève semble à la traîne sur ce point. Elle rapporte en ce sens le propos d’une habitante, qui déclarait que le seul espace piéton de la ville était le quai du Mont-Blanc. Elle relève que les réactions du garagiste et d’autres personnes qui ont besoin de traverser la rue avec leur véhicule est compréhensible et demande aux pétitionnaires s’ils identifient d’autres obstacles ou oppositions possibles aux demandes de la pétition.

M. Burkhard répond qu’il ne voit pas d’autres obstacles, ni pour les pompiers ou les ambulances qui pourront de toute façon y accéder grâce à leurs brancards et leurs échelles, ni pour les taxis, qui seront accessibles juste à côté, étant donné la taille très réduite de la zone piétonne envisagée. Il relève que pour la levée des ordures les riverains n’auront qu’à faire 20 m de plus pour déposer leurs poubelles. Il indique que des piquets à installer du côté du boulevard de Saint-Georges permettraient de s’assurer que les voitures ne pénètrent pas dans la rue. Il précise

enfin qu'il avait lancé en 2009 une pétition pour que la place de la Synagogue devienne piétonne et relève que cela a finalement été fait, espérant que cette pétition suive le même destin.

M. Burkhard explique qu'il s'agit de signatures manuscrites et explique qu'il a laissé des feuilles dans sa galerie d'une part, et qu'il s'est déplacé dans la rue et au-delà pour la faire signer d'autre part.

### *Discussions et vote*

Un commissaire estime que l'audition de M<sup>me</sup> Perler serait opportune pour comprendre ce qui peut être fait à court, moyen et long terme.

Une commissaire estime qu'il serait mieux de renvoyer le texte au Conseil administratif sans attendre et qu'au vu du manque de rues piétonnes à Genève cela permettrait d'insuffler un mouvement en leur faveur.

Ledit commissaire précise que sa demande d'audition visait à recevoir des éclaircissements sur les possibilités de mettre en œuvre les demandes de la pétition, et non pas à s'y opposer.

Une commissaire estime qu'au vu de la fin prochaine des travaux qui se finiront en fin d'année au plus tard il serait opportun de renvoyer directement l'objet sans attendre.

Le président, notant que M<sup>me</sup> Perler est maire cette année, relève que son agenda est relativement rempli.

Un commissaire relève que l'audition de M<sup>me</sup> Perler et de ses services dans des délais rapides serait en effet opportune, et note qu'il est probablement trop ambitieux de vouloir régler la question d'ici la fin des travaux. Il estime qu'il pourrait être judicieux de la contacter rapidement par mail pour savoir quand elle pourra se libérer.

Une commissaire indique être séduite par cette pétition et estime que, par respect pour le travail de la commission, M<sup>me</sup> Perler pourrait déléguer une personne de son département si elle-même n'a pas le temps.

Le président soumet donc au vote l'audition de M<sup>me</sup> Perler et de ses services et indique qu'il reviendra rapidement devant la commission concernant le délai de cette audition.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

## **Séance du 11 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction de l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler indique qu'elle accueille cette pétition tout à fait favorablement. Elle comprend que les nuisances sonores et le trafic de stupéfiants qui passe dans différentes rues puissent incommoder fortement les habitants de cette rue. M<sup>me</sup> Perler est d'autant plus favorable à cette pétition que la rue des Rois est en pleine requalification. Cependant, il y a quelques écueils à surmonter dans la mise en œuvre de cette pétition que MM. Betty et Bouthinon vont expliquer.

M. Bouthinon rappelle que la pétition a rassemblé 444 signatures des habitants et des commerçants de la rue du Diorama. Elle demande la piétonnisation de la rue dans son entier du boulevard de Saint-Georges à la rue de la Synagogue ou alors partiellement du boulevard de Saint-Georges jusqu'à la rue des Marbriers avec comme objectif de créer des espaces de convivialité et végétaliser la rue, diminuer les nuisances sonores et supprimer le trafic lié au deal de drogue dans la rue et par conséquent améliorer la sécurité vis-à-vis de cette problématique. Il précise également que depuis la place du Cirque vers le boulevard de Saint-Georges, il y a un trottoir traversant qui est déjà existant. En perpendiculaire, il y a la rue des Marbriers qui permet aujourd'hui de sortir depuis cette rue. Dans la rue des Marbriers direction nord, boulevard de Saint-Georges dans le dos, il y a sur la gauche un parking public. La structure de la rue est très classique, il y a le trottoir, la voie de circulation, des stationnements, des stationnements pour les deux-roues et un autre trottoir avec une dénivellation pour accéder à un quai de chargement pour la logistique de l'hôtel. Sur l'autre direction, il y a une vingtaine de stationnements. Il va y avoir des modifications, notamment la réalisation de la zone 30 Archebuse avec une zone piétonne déjà existante. L'autre aménagement qui va démarrer ces prochaines semaines est la réalisation de la zone de rencontre et piétonne rue de la Synagogue avec la mise en zone piétonne depuis le boulevard de Saint-Georges jusqu'à la rue des Rois qui va devenir une zone piétonne, une petite portion de zone 30 et enfin toute une partie qui sera une zone de rencontre. La place de la voiture sera reléguée au second plan.

M. Bouthinon évoque la zone 30 de l'Archebuse, ce sont des travaux en cours qui se termineront au printemps, quelques aménagements spécifiques se feront rue du Diorama. Il y aura notamment des élargissements de trottoirs pour laisser plus de place aux piétons. Pour rappel, il y a déjà un trottoir traversant existant et un contresens cyclable qui sera signalé. Le projet de la rue des Rois dont les travaux vont débiter en novembre va se terminer au printemps 2023. M. Bouthinon montre des images de synthèse qui représentent l'aménagement une fois terminé. On peut voir que la voiture, comme évoqué, sera reléguée au second plan avec

une place créée pour les terrasses, pour venir passer du temps, il y aura aussi une fontaine. Il y aura donc une certaine animation et un ornement de cette portion de rue qui va complètement changer d'affectation. Il y aura très peu de stationnement, ils seront principalement pour les taxis, les deux-roues motorisés et les vélos. Cette portion se situera face au cimetière des Rois avec une grande partie qui sera végétalisée pour qu'il y ait un rapport d'échelle avec cette façade de bâtiment assez imposante et haute.

Pour revenir à la pétition il y a deux options évoquées:

- La piétonnisation de toute la rue avec néanmoins une interruption de piétonnisation puisqu'il est nécessaire de conserver la desserte d'un certain nombre de parkings. Cela impose la mise à double sens de la rue des Marbriers dans cette option-là.

Ou

- Une piétonnisation partielle, c'est-à-dire depuis la rue des Marbriers jusqu'à la place du Cirque, on conserverait uniquement un sens sur les Marbriers comme c'est le cas aujourd'hui mais elle est actuellement en sens inverse. Il faudrait inverser le sens actuel afin que les stationnements puissent être desservis et qu'il soit possible de repartir dans le sens de la rue de la Synagogue.

Les avantages et inconvénients de ces propositions-là:

- La piétonnisation de l'ensemble de la rue permettrait de supprimer les conflits à la place du Cirque, cela signifierait aussi la suppression d'environ 25 places de stationnement.
- La piétonnisation partielle uniquement depuis la place du Cirque jusqu'à la rue des Marbriers aurait le même avantage, c'est-à-dire la suppression des conflits sur la place du Cirque et suppression uniquement de 10 places de stationnement.

Ces changements permettraient une réappropriation de l'espace par les usagers de la pétition et la suppression des conflits au niveau de la place du Cirque.

D'autres éléments sont à considérer, l'impact du stationnement macaron des habitants qui va être supprimé d'une façon assez importante dû au projet rue des Rois, projet qui va supprimer environ 34 places de stationnement, 32 horodateurs, deux places bleues. Il y aura des places pour les vélos qui seront ajoutées et une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (véhicule avec un macaron handicapé). Un autre élément à prendre en compte est le potentiel d'une piétonnisation qui est assez attractive par rapport aux arcades sur cette rue. Il y a des arcades mais les flux piétonniers ne sont pas majeurs, il y a des différences de niveau à gérer, plusieurs accès à des parkings ce qui n'est pas évident à gérer dans le cas où on opte pour une piétonnisation complète.

Il faut aussi prendre en considération le fait que potentiellement ce serait l'aménagement de l'espace ouvert du parking depuis la rue des Marbriers qui mériterait d'être retravaillé, c'est le point noir de ce carrefour (rue des Marbriers et rue du Diorama), cette articulation mériterait d'avoir une image plus agréable de cette rue.

M. Betty ajoute que, dans la continuité de ce que disait M<sup>me</sup> Perler, le département est favorable à l'évolution de cette rue. Il se demande cependant s'il ne faudrait pas procéder en deux temps, considérant que remettre la rue des Marbriers à double sens semble être un inconvénient assez fort. De plus la section entre la rue du Diorama, la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue accueille un commerce de lavage de voitures et de deux-roues motorisés. Il ne s'agit pas de la portion de rue qui offre le plus de possibilités pour les commerces. En faisant le pour et le contre, il serait probablement préférable de faire une première étape qui soit la piétonnisation partielle en intégrant une réflexion sur le parking (sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM)). C'est une première étape qui fait sens et qui vient dans la continuité des travaux en cours. Elle permettrait de voir comment évolueront les commerces le long de la section entre la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si des solutions ont été pensées quant aux zones de rencontre qui sont des zones de conflit. Elle demande comment est gérée la sécurité de ces zones. Elle aimerait également savoir si les places de parking qui seront supprimées seront compensées financièrement étant donné que ça fait un manque à gagner pour la Ville.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'il faut encore réfléchir aux compensations possibles pour la suppression des places de parking. Concernant ces places, il y a des alternatives à travers des parkings de proximité bien que payants et donc plus chers. M<sup>me</sup> Perler indique que c'est aussi un choix de sa part et de la part du Conseil administratif puis du Conseil municipal de supprimer des places de parking en faveur d'une amélioration, d'une autre qualité urbaine à certains endroits. Il est nécessaire de passer par là.

M. Betty indique que le service est resté dans la logique d'une zone piétonne puisque la pétition parle de zone piétonne. Cela signifie que cette zone est contrôlée par une borne automatique. A partir de là, des ayants droit sont définis afin d'obtenir l'accès à la zone en question.

Ladite commissaire indique qu'une zone de rencontre signifie qu'il y a du trafic.

M. Betty précise qu’effectivement une zone de rencontre n’est pas contrôlée, mais dans ce cas-là il s’agit d’une zone piétonne. Il y aurait donc une borne au début de la rue du Diorama côté boulevard de Saint-Georges, place du Cirque. Si on est dans la version première, piétonnisation de toute la rue, il y en aurait une à l’autre bout, au niveau de la rue de la Synagogue.

Un commissaire indique que le but de cette audition est de juger si cette pétition est recevable ou non. Il demande si l’AGCM envisagera l’une des deux variantes, qu’il y ait la pétition ou pas.

M. Betty le confirme. Cependant, peut-être pas aussi rapidement que s’il y a une demande du Municipal de le faire.

Ledit commissaire ajoute que sauf erreur toute place supprimée en surface doit être compensée. Il aimerait savoir si la compensation se fera auprès du parking de la Tribune de Genève ou si d’autres parkings entrent en compte.

M. Betty précise qu’il pourrait y avoir également celui du Stand. Les parkings cités par les pétitionnaires comme pouvant accueillir de la compensation sont justes.

Un commissaire remarque que les trois signataires principaux sont sur la première partie. Il précise que l’initiateur est particulièrement intéressé pour des intérêts personnels qui lui avaient été refusés une première fois. Il ajoute que les commerces qui se situent plus loin sont plutôt opposés. Il demande ce qui était prévu en l’absence de pétition pour cette rue qui n’est pas la plus sympathique pour devenir piétonne.

M. Betty répond qu’aujourd’hui il n’y pas de programmation pour cette rue. L’objectif est de réduire les vitesses de circulation, d’améliorer les mobilités douces. La mise en place de cette zone 30 est en cours; à l’issue de cette mise en place un bilan de l’efficacité de toutes ces mesures devra être effectué. Si le bilan est positif la zone 30 devient définitive, s’il ne l’est pas des mesures correctives devront être faites. Avant que tout ça soit fait, on n’était pas dans une logique d’engager des études sur la rue du Diorama. Il ajoute qu’il ne s’agit pas du seul quartier où il y a des enjeux de piétonnisation, d’apaisement et de végétalisation, donc ce n’est pas dans le top 10 des objets que le département s’imagine développer si le choix est laissé à l’administration. Ce n’est pas dans les dix à quinze priorités. Dans le cas où le Conseil municipal voudrait aller de l’avant alors le projet sera accéléré.

M<sup>me</sup> Perler abonde dans le sens de M. Betty, il n’est pas possible de tout faire à la fois. Si c’est une priorité du Conseil municipal alors le projet sera intégré.

M. Betty ajoute que la rue de la Synagogue présente également un enjeu, il y a la place de la Synagogue dont les travaux vont démarrer. S’il fallait faire le

pour ou contre entre la rue du Diorama ou la rue de la Synagogue, ce n'est pas sûr qu'on n'aboutisse pas à dire qu'on fait d'abord la rue de la Synagogue avant la rue du Diorama au vu de la liaison forte entre le cimetière des Rois, tout le développement qui s'est fait derrière et les administrations qui sont à proximité aussi.

Ledit commissaire indique que ça fait sens.

Le président fait remarquer qu'entre la rue de la Synagogue et la place de la Synagogue, il y a le boulevard Georges-Favon qui est un axe assez passant.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'ils font en sorte d'avoir une cohérence sachant qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps, il est essentiel d'établir des priorités.

Une commissaire précise qu'elle est heureuse d'entendre que les auditionnés relèvent le point noir en ce qui concerne le parking ouvert qui pourrait être transformé en un lieu charmant. Elle demande s'il y a déjà eu des réflexions autour de cette question.

M<sup>me</sup> Perler indique que dans son esprit de magistrate en charge de la mobilité, elle a discuté avec M. Gomez dans la perspective d'aménager différentes places et d'éliminer des parkings. C'est lui qui est en charge de renoncer aux baux des personnes qui ont une place de parking. Il est en train de faire cela du côté de Villereuse pour transformer ce parking en parc. Ce serait aussi une question qu'elle pourrait lui poser dans le cas où ils aimeraient faire émerger cela. M. Betty rejoint la commissaire sur le fait qu'il y a un potentiel.

Une commissaire demande d'obtenir une idée d'un échancier si la commission renvoyait cette pétition au Conseil municipal et qu'il venait à l'approuver. En rapport avec la communication sur tous ces projets, elle trouve formidable de voir toutes ces réflexions qui sont amorcées, notamment cette zone 30, la zone piétonne à la rue des Rois. Mais il est vrai que lorsque l'audition des pétitionnaires a été faite, ils ne l'ont à aucun moment mentionné. En voyant au sein de la commission des pétitions de nombreux pétitionnaires, elle a l'impression qu'il y a toujours un décalage de communication. Elle aimerait savoir si les deux options avaient déjà été étudiées avant la pétition ou si celle-ci en a été à l'initiative. Elle aimerait également savoir à quel point les communications sont larges auprès des habitants, si ça se limite à la rue ou plus largement au quartier. La commissaire suppose qu'il y aurait quelque chose à trouver par rapport à la communication faite aux habitants. Il arrive régulièrement qu'ils ne soient pas au courant de ce qui se passe.

M<sup>me</sup> Perler réfléchit actuellement à cette thématique puisque effectivement, bien souvent, les habitants ne sont pas au courant de ce qui va se passer. Quand bien même il a été décidé de faire des points presse après chaque Conseil administratif depuis son entrée en fonction, il est vrai que c'est un type de communication qui peut échapper aux habitants des rues concernées. Avant les démarrages

de travaux, il y a soit des informations publiques qui présentent le projet ou alors une information de démarrage de projet au travers d'un panneau, indiquant la durée. M<sup>me</sup> Perler partage complètement le constat qui est que la population est peu informée des projets en cours. Il faudrait faire une information plus intense dès le moment où le Conseil municipal vote des crédits de réalisation pour que la population de la Ville soit au courant de ce qui va se passer les prochains mois, à quelle échéance et ce qui va être transformé. Faire ce type de communication ou organiser des soirées d'information mobilise quand même du monde dans le département. Elle ajoute qu'il est toujours plus complexe d'amener cette communication-là bien qu'elle soit très importante au vu des attentes de la population étant donné que son département est en déficit de force de travail.

M. Betty précise que soit on s'inscrit dans une démarche participative depuis le début des études et ça ne peut pas être le cas dans tous les projets menés, pour les projets qui n'ont pas encore été votés, c'est compliqué, soit la communication se fait juste avant les travaux, comme cela se fait généralement ou sur des projets d'investissement. Il partage la réflexion autour de la communication menée par M<sup>me</sup> Perler, ce n'est pas aussi simple. Sur les délais de réalisation, c'est une question complexe, si on raisonne sur un projet purement fonctionnel, c'est-à-dire mettre les bornes de contrôle d'accès et faire le strict nécessaire en termes de circulation sans aménagement qualitatif, on pourrait l'imaginer pour le premier semestre 2023 sachant que dans ce cas de figure, cela veut dire qu'il y a des autorisations de construire et donc qu'il y a un droit de recours. En faisant le minimum du minimum on peut imaginer que c'est un projet financé sur les budgets des services.

Si on est dans une logique d'investissement, qualitative, où on réaménage l'espace public, où on supprime les trottoirs avec en plus une intervention sur l'actuel parking, cela voudrait dire qu'il faut faire un dépôt de demande de crédit d'étude auprès du Conseil municipal puis un vote. Ensuite, il faudrait poursuivre la conduite des études, le dépôt d'un crédit d'investissement de travaux avec entre-temps une inscription au plan financier. Cela veut dire que le crédit d'étude devrait être indiqué pour le plan financier 2022 pour 2023, qu'il soit présenté fin 2022, début 2023, qu'il soit voté en 2023 et qu'ensuite il y ait entre six mois et une année d'études pour avoir un projet abouti et qu'en 2024 un crédit de travaux soit voté. Cela signifie qu'il n'y a pas de travaux d'aménagement avant automne 2025. Faire une rue comme celle-ci avec un aménagement définitif de façade à façade et qualitatif, cela requiert aussi une coordination avec tous les partenaires, dont les Services industriels, il faut revoir les réseaux d'assainissement et ça fait une mobilisation conséquente donc, raisonnablement, des travaux qui débute- raient en 2025-26.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que c'est dans le cas où le Conseil administratif accepte d'inscrire un tel projet de requalification au plan financier, qui actuellement

déborde. Le Conseil municipal n'a pas la capacité d'absorber toutes les propositions qui devraient être déposées et le Conseil administratif n'a pas la jauge d'investissement nécessaire pour supporter les projets qui s'ajoutent. Il y a peut-être d'autres alternatives comme de faire le strict minimum et de proposer aux pétitionnaires, s'ils en ont l'envie, de faire quelques aménagements pendant que le reste se fait.

Un commissaire a une question concernant les places de stationnement. La compensation des places standards a été évoquée, il a vu qu'au niveau du 11, sur la première partie de la rue, il y a une place pour PMR; il aimerait savoir de manière générale si ces réflexions sont intégrées dans les projets, s'ils ont des statistiques d'utilisation de ces places et dans ce cas s'ils contactent directement les personnes concernées ou des associations qui les représentent afin de garantir une offre suffisante. Le Parti socialiste trouve qu'il est important de faire une réflexion ciblée sur ces besoins essentiels dans le cas où on diminue les places de parc.

M. Betty répond que dès que le département reçoit une demande de places pour PMR, ils y répondent favorablement. L'objectif est de répondre à 100% des demandes et, si une rue qui comporte des places PMR est réaménagée, alors ces places sont repositionnées dans le cadre du projet.

Une commissaire remercie les intervenants d'avoir expliqué les procédures à suivre pour pouvoir aménager et piétonniser les rues. Elle ajoute qu'elle comprend maintenant pourquoi il y a cette impression que les changements liés à la piétonnisation prennent du temps à Genève par rapport à d'autres villes de Suisse et d'Europe. Elle demande si la Ville a une liste des rues piétonnes et à qui appartient la responsabilité de la mettre à jour et d'aller de l'avant avec la piétonnisation (la Ville ou le Canton). De nombreuses rues piétonnes à Genève sont remplies de voitures stationnées. Selon elle, la seule rue réellement piétonne à Genève est le quai du Mont-Blanc.

M<sup>me</sup> Perler confirme qu'il y en a une et qu'elle peut être transmise à la commission. Elle précise que ce ressenti vis-à-vis de Genève tient aussi au fait que d'autres villes ont pris de l'avance sur la Ville de Genève qui est très en retard sur les rues piétonnes.

Un commissaire demande dans quel cadre les plans présentés aujourd'hui ont été réalisés.

M. Betty répond que c'était pour l'audition d'aujourd'hui.

Ledit commissaire indique que si cette pétition est renvoyée au Conseil administratif, elle sera ajoutée à l'agenda, et la priorité variera en fonction de ce qui est inscrit dans les investissements. Cela signifierait qu'il ne faut pas s'attendre à que les travaux soient réalisés dans cette rue l'année qui suit.

M. Betty indique que d'un point de vue fonctionnel ce serait possible de réaménager l'année et demie qui vient. D'un point de vue d'un aménagement complet, des études pourraient être engagées mais les travaux ne pourront pas avoir été réalisés.

Une commissaire demande si cette rue deviendrait une zone 30 dans le cas où elle ne serait pas renvoyée au Conseil administratif.

M. Betty le confirme.

Un commissaire revient sur le Powerpoint présenté; il demande, dans le cas où cette zone piétonne se réalise, s'il s'agira d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre.

M. Betty précise que ce serait une zone piétonne. Sur un linéaire de rue comme celle-ci, il n'est pas possible d'imaginer trois régimes de circulation différents.

## **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

### *Discussions et votes*

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif. Il estime qu'il convient de profiter des travaux qui se déroulent actuellement dans cette rue et du réaménagement du quartier pour aller de l'avant sur cette proposition de piétonnisation. Il rappelle que c'est probablement la seconde des variantes présentées par le Conseil administratif qui a été retenue, et note qu'elle satisfaisait également les pétitionnaires.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien constate qu'une solution idoine et adéquate a été trouvée, et qu'il convient donc de voter le renvoi pour soutenir sa mise en œuvre.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe se joint aux avis exprimés et soutiendra le renvoi.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que cette pétition relève d'un certain intérêt personnel de trois ou quatre personnes et rappelle que les signatures proviennent de toute la Suisse. Il dit de plus avoir ressenti que M<sup>me</sup> Perler souhaitait davantage piétonniser cette rue en vertu d'une position dogmatique que parce qu'elle s'y prête vraiment. Il déplore le fait que ce processus pénalisera les commerces de la rue et considère que les pétitionnaires auraient pu se manifester au moment du vote du plan localisé de quartier (PLQ). Il déclare par conséquent que pour ces différents motifs le Mouvement citoyens genevois soutiendra le classement.

Le président du groupe des Vert-e-s estime que la piétonnisation des rues va toujours dans le sens de l'intérêt général et fait observer qu'en l'occurrence la

piétonnisation d'une section de rue telle que demandée ici permet tout de même une circulation correcte. Il indique que pour ces raisons son groupe votera pour le renvoi.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que les autres habitants de la rue sont plutôt opposés à cette pétition, et qu'il convient donc de classer l'objet.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève que cette piétonnisation va favoriser l'apaisement de la ville et de ce quartier. Elle fait également observer que les concerts et les activités culturelles organisés par l'association Humanit'Art vont permettre de créer un nouveau social dans une rue un peu défavorisée en la matière.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que des activités de ce type sont déjà organisées à l'heure actuelle par le pétitionnaire dans sa galerie, et rappelle que son prédécesseur organisait déjà des concerts dans son arcade. Il estime par conséquent que la piétonnisation n'apportera rien de plus à cet égard que ce qui existe déjà maintenant.

Le président propose d'ajouter une recommandation au texte de la pétition, à savoir que la commission recommande à la Ville de rénover et de verdir le parking en plein air appartenant à la GIM qui se trouve dans la rue du Diorama.

Par 9 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PLR) contre 5 non (2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote en faveur de l'adjonction de la recommandation suivante à la P-452: «La commission recommande au Conseil administratif de verdir et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.»

Le président soumet ensuite l'objet, accompagné de sa recommandation, au vote de la commission.

Par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG), la commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-452.

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

La commission recommande au Conseil administratif de verdir et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.

*Annexe: pétition P-452*

P-452



Espace culturel & artistique  
en faveur de l'humanitaire  
Rue du Diorama 14  
1205 Genève  
Tél : +41 22 808 07 93  
Mobile : +41 76 616 42 00  
[info@humanitart.ch](mailto:info@humanitart.ch)  
[www.humanitart.ch](http://www.humanitart.ch)

Service du Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
A l'attention de la Présidence et du Bureau  
et à la Commission des pétitions  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 6 septembre 2021

Concerne : Pétition pour une rue du Diorama piétonne

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Président de la Commission des pétitions,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre une pétition pour que la rue du Diorama soit transformée en zone piétonne, munie de 444 signatures récoltées entre le 15 juin et le 4 septembre 2021.

Nombreux habitants et commerçants souhaitent que cette rue qui va du Boulevard St-Georges à la rue de la Synagogue devienne piétonne ou partiellement piétonne (partie de la rue depuis le Boulevard St-Georges à la rue des Marbriers).

La piétonisation du bout de la rue de l'Arquebuse a permis à plusieurs commerces de créer des espaces de convivialité. En prolongeant la piétonisation de l'espace situé depuis la Pharmacie de la Place du Cirque SA jusqu'à la rue des Marbriers au moins, permettrait aux divers commerçants, (Atelier de photographie Gregory Maillot, magasin de disques Très Classic de Madame Anne-Lise Allisson et à Humanit'Art, espace culturel et artistique en faveur de l'humanitaire), de créer des espaces conviviaux et de végétaliser la rue afin de la rendre beaucoup plus agréable qu'elle ne l'est actuellement.

Cela serait également bénéfique aux habitants qui ne subiraient plus les nuisances sonores du passage des véhicules à moteur. En particulier, cela permettrait peut-être aussi de supprimer le trafic de stupéfiants organisé par des dealers dans cette zone où les automobilistes passent pour s'approvisionner (parking privé de la ville de Genève à la rue du Diorama, angle rue du Diorama/rue de la Synagogue/rue des Marbriers et rue de l'Arquebuse).

L'accès aux garages souterrains situés dans la rue du Diorama entre la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue, au garage de motos (Zanetta-motos), au lavage de véhicules (Garage-Lavage Zuka) reste assuré si la rue des Marbriers peut être empruntée dans les deux sens et si la rue du Diorama reste accessible par la rue de la Synagogue (dans les deux sens).

La perte de places de parcs (zone bleue) est infime (environ une dizaine de places si celles de la rue des Marbriers sont aussi supprimées). Le parking des personnes fréquentant cette zone peut être déplacé dans le parking payant de la Tribune de Genève et au parking sous la Plaine de Plainpalais.

S'il fallait malgré tout laisser un accès à des véhicules (pompiers, police, etc.), il pourrait se faire par une ou deux bornes escamotables de chaque côté de la rue mise en zone piétonne.

Nous restons à votre entière disposition pour vous présenter plus en détail encore, lors d'une prochaine séance de la Commission des pétitions de la Ville de Genève, les motifs et arguments en faveur de la mise en zone piétonne de la rue du Diorama.

Dans cette perspective et dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Président de la Commission des pétitions, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

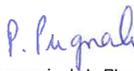
Les initiateurs de la pétition :



Espace culturel Humanit'Art  
et Association humanitaire Aide-en-Raid  
Roland BURKHARD  
Président – Fondateur



Magasin de disques  
Très Classic  
Anne-Lise ALLISSON



Pharmacie de la Place du Cirque SA  
Patrizio PUGNALE  
Administrateur

## Pétition

### Pour une rue du Diorama piétonne

C'est à la rue du Diorama que se trouvait le bâtiment où étaient exposées les immenses toiles formant un panorama, soit en quelque sorte l'ancêtre du cinéma. On a ainsi pu y voir longtemps et restitué avec réalisme, le passage de l'armée des Bourbakis aux Verrières.

Petite rue tranquille de quartier pendant longtemps, elle est devenue petit à petit un lieu de passage motorisé. Actuellement, le trafic automobile est possible dans un sens, depuis la place du Cirque jusque vers la rue de la Synagogue. Elle fait la jonction avec la rue des Marbriers qui rejoint, elle, la rue de l'Arquebuse mise en trafic à 30km/h. De plus la rue des Rois vient d'être mise en zone mixte à 20km/h.

Le trafic motorisé peut parfaitement être organisé différemment : Pour accéder aux parkings privés situés juste des deux côtés du garage de lavage de voitures, il convient d'interdire la circulation entrant dans la rue du Diorama depuis la Place du Cirque et de faire passer le trafic motorisé par la rue de la Synagogue à la rue de l'Arquebuse puis, par la rue des Marbriers, ces deux dernières rues devant alors être ouvertes dans les deux sens de circulation ou à travers de la portion de la rue du Diorama qui va de ces parkings à la rue de la Synagogue dans une zone mixte de 20km/h.

Afin d'assurer la mise en place de la rue du Diorama en zone piétonne, les signataires de la présente pétition estiment nécessaire une réorganisation du trafic dans ce secteur. Du reste, certains résidents et commerçants ont déjà entrepris depuis mi-2020 des démarches dans ce sens auprès des services compétents de la Ville de Genève. Supprimer le trafic motorisé dans cette petite rue pour la rendre aux piétons est de nature à rendre l'endroit plus sympathique et convivial aux activités qui s'y déroulent déjà, et qui pourraient se créer, comme par exemple des terrasses ombragées et sécurisées de divers établissements (galerie d'art et espace culturel, commerce de disques, atelier de photographie, café-restaurant du Festival, etc.), sans compter la mise en place d'une végétalisation urbaine par la pose de bacs à fleurs, plantes diverses, épices aromatiques et arbustes.

Nous, signataires, demandons par conséquent aux autorités municipales, d'entente avec les autorités cantonales si nécessaire, de décréter que la rue du Diorama est interdite au trafic motorisé pour être déclarée rue piétonne.

NOM :	PRENOM :	ADRESSE :	SIGNATURE :
-------	----------	-----------	-------------